

## [Déploiement de la 2e phase de la Zone à faibles émissions \(ZFE\)](#)

Consultation en ligne (9-31 mars) relative au déploiement de la seconde phase de la Zone à Faibles Emissions (ZFE-m) métropolitaine.



Depuis le printemps 2019, la [Zone à Faibles Emissions métropolitaine \(ZFE-m\)](#) est désormais une réalité, avec une montée en charge progressive. Pour rappel, la ZFE-m établit une interdiction d'accès - sur des plages horaires déterminées - pour certaines catégories de véhicules polluants ne répondant pas aux normes d'émission. Ce dispositif doit nous permettre d'accélérer nos efforts quant au respect de nos engagements internationaux et européens en matière de pollution de l'air.

Gentilly, à l'image des autres collectivités membres de la Métropole du Grand Paris (MGP), participe naturellement à cette dynamique.

**Une nouvelle phase va s'ouvrir à partir du 1er juin 2021**, avec la mise en œuvre des restrictions s'appliquant aux véhicules de crit'air 4, 5 et non classés.

Parallèlement à cette dernière, **une consultation citoyenne se déroule du 9 au 31 mars 2021**. Les Gentilléen.nes sont ainsi invité.es à faire part de leurs observations sur le site de la MGP, dont l'adresse est la suivante : <https://zfe-planclimat-metropolegrandparis.jenparle.net/>

Des aides existent pour la mutation du parc actuel et ce au niveau de l'État, de la Région et de la MGP, avec un espace numérique dédié offrant des simulations suivant les scénarii : <https://jechangemavoiture.gouv.fr/jcmv/index.html>

La MGP, en particulier, propose :

- jusqu'à 6 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion : électrique, hydrogène, hybride ou GNV ;
- jusqu'à 1 400 € pour l'achat d'un 2-roues, 3-roues, quadricycle électrique ;
- jusqu'à 500 € pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Ces montants sont cumulables avec la prime à la conversion et le bonus écologique (source : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropoleroulepropre>).